



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biologistes

Question écrite n° 34158

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les effectifs en biologie. En effet, il se permet de lui faire remarquer que le nombre de médecins biologistes et de pharmaciens est en forte baisse alors que le flux d'activités au sein des laboratoires ne cesse de croître. Ceci n'est, évidemment, pas sans poser des difficultés à ceux qui exercent leur profession dans des conditions tendues. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions afin de mettre en place un mécanisme permettant d'adapter automatiquement les effectifs des biologistes au nombre d'actes pratiqués en laboratoire. Dans un premier temps, une hausse de deux cents spécialistes par an pourrait être envisagée. Il lui demande son avis quant à la pertinence d'une telle proposition.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et de la protection sociale, conscient des problèmes posés par la démographie tant des médecins biologistes que des pharmaciens biologistes, a tenu, pour le concours de l'internat 2004-2005, à augmenter notablement le nombre de postes dans cette spécialité : celui-ci a, pour les biologistes médecins, été porté de 50 à 68 et l'internat en pharmacie, spécialité « biologie médicale », a été doté de 18 postes supplémentaires, passant de 157 à 175, soit, au total, une augmentation de près de 18 % pour cette année universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34158

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1346

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7420